

que nous apprendrions incessamment que c'est la fin d'un fait accompli. Dans ces conditions, la crise deviendra tout à fait aiguë. L'amiral Alexeïeff a vu, en effet, les pouvoirs nécessaires pour agir d'une façon décisive et si elle procède...

Le ministre de la guerre est très partisan d'une politique de conciliation, mais on affirme qu'il se sert de son poste de ministre pour obtenir ce qu'il se propose en faveur de la guerre, et les dernières propositions de la Russie n'étaient pas promptement acceptées.

PROJET D'INVASION. New-York, 6 janvier. — On annonce que 6.000 soldats japonais sont venus à débarquer à Masampo. Si ce débarquement a lieu, ce sera la guerre. D'autre part, on attend un régiment de cosacs à Tschanghaï, par où les Japonais sont envoyés de Blagovestchik à Taitshang.

L'Affaire Dreyfus. Paris, 6 janvier. — La Petite République reproduit une longue lettre que Cyvoct a adressée au ministre de la justice. Dans cette lettre Cyvoct se plaint d'avoir été accusé sans motif, et se propose de demander au juge d'instruction...

Une lettre de Cyvoct. Paris, 6 janvier. — La Petite République reproduit une longue lettre que Cyvoct a adressée au ministre de la justice. Dans cette lettre Cyvoct se plaint d'avoir été accusé sans motif, et se propose de demander au juge d'instruction...

Le budget de la Bourse du Travail DE PARIS. Paris, 6 janvier. — La commission administrative de la Bourse du Travail vient de communiquer ses conclusions. Le budget pour 1904 est de 300,000 francs, se décomposant ainsi :

Budget de l'administration préfectorale, proposé par le régisseur de la Bourse, et comprenant les appointements des gardiens, etc. 128,500 francs.

Budget de la commission administrative, comprenant les appointements des deux secrétaires et les jetons de présence des membres de la commission, les frais de bureau et de correspondance, ainsi que les dépenses prévues pour le rétablissement du Bulletin et de l'Annuaire de la Bourse, et pour l'organisation d'un service gratuit de conseil judiciaire... 50,800 francs.

INIQUE JUGEMENT. Le Clericalisme dans la Magistrature. Lorient, 6 janvier. — Le tribunal correctionnel de Lorient, qui avait déjà donné des preuves de son savoir faire en condamnant des grévistes à deux ou trois mois de prison sans sursis, alors qu'il appliquait une amende dérisoire avec sursis aux congréganistes rebelles, vient de reculer.

Mort mystérieuse d'un docteur. Ajaccio, 6 janvier. — Des promeneurs ont trouvé au bois communal de Bois des Anglais, le cadavre d'un étranger qui a été reconnu être celui d'un docteur, ingénieur-directeur d'un gymnase à Baden, M. Mayer. Le corps était étendu dans un coin du plateau qui termine la promenade et portait trois blessures à la tête, produites par trois coups de revolver tirés à bout portant. Une des balles est entrée par l'oreille droite, la seconde sous la mâchoire et la troisième derrière l'oreille.

LES ENFANTS DE LA LIBERTÉ. PAR Talamo. XXIX. De Jemmapes à Paris.

La seconde lettre était de Marie-Anne et sa mère y avait péniblement joint quelques lignes sans orthographe, mais que je pus lire tout de même. Ma fiancée me disait qu'elle ne savait pas écrire, mais elle avait écrit, et elle avait écrit de son cœur, et elle avait écrit de son cœur, et elle avait écrit de son cœur...

ici on nous permettra de protester une fois de plus, de toute façon, contre la justice militaire qui frappe si durement un petit soldat alors qu'elle acquitte pour ainsi dire l'officier supérieur qui avait menacé de mort un général républicain.

On trouve, pour déposer contre eux, quelques témoins qui se contredisent; mais d'autres viennent, au contraire, déposer en leur faveur. Qu'importe au tribunal? Il condamne, et c'est ainsi que furent prononcées des peines variant entre dix et quinze jours de prison.

Faits Divers. Hors Région. L'instituteur assassiné. Arrondissement de la belle-mère. Grasse, 6 janvier. — Le parquet de Grasse vient, après interrogatoire, de mettre en état d'arrestation Mme Achard, belle-mère de l'instituteur Soualle, assassiné dans les circonstances que nous avons relatées.

Un scandale clérical. Lyon, 6 janvier. — Le « Progrès de Lyon » annonce que le parquet de Nantua, s'est transporté à Cerdon où une grave affaire de meurs soulevée en ce moment une vive émotion.

Drame dans un Hôtel. Paris, 6 janvier. — Un drame terrible s'est déroulé hier vers cinq heures du soir dans un hôtel meublé du boulevard de la Villette.

Accident mortel en gare de Landas. Un ouvrier électrique de la Compagnie du Nord, M. Paret, âgé de 29 ans, demeurant à Lille, venait de terminer son travail, à la gare de Landas, près d'Orchies, lorsque, vers quatre heures de l'après-midi, on trouva sur les rails son corps affreusement broyé.

Enfant éborgné par un détonateur à Bruay-sur-Escarpe. Le jeune Clieque, 5 ans et demi, demeurant avec ses parents à Hilarion, se trouvait sur le paré d'un détonateur de cartouches de dynamite.

M. Ed. Leleu, secrétaire de la Ligue républicaine des cantons de Lille, a été élu député. Considérant que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Guénin, Dessant ont procédé à l'autopsie du cadavre mais n'ont pu se prononcer en aucun sens. Une enquête est ouverte pour éclaircir ce mystère; des perquisitions ont été faites à l'hôtel Schweierhoff, où était descendu M. Mayer, le 19 décembre dernier, mais elles n'ont amené aucun résultat.

DANS LA RÉGION. Affaire de meurs à Boulogne. Samedi vers 5 heures, la petite Louise B., âgée de 7 ans, rentrait chez ses parents, rue d'Inkermann, à Boulogne, et se précipita vers ses parents surpris de son attitude.

Trois frères consorts à Mont-Saint-Eloy. Trois frères jumeaux, du hameau d'Écolvres, commune de Mont-Saint-Eloy, prendront part au prochain tirage au sort. Ce sont : Jean, Joseph et Benoît Beugnot, tous trois bien constitués et bien portants.

Un homme gelé dans une meule à Caudry. Dimanche dernier, vers 10 heures du matin, M. Bricout, propriétaire à Caudry, en tirant des bottes de paille d'une meule lui appartenant et sise dans un champ voisin de la rue Nationale à Caudry, découvrit, couché entre les gerbes, le corps d'un homme, paraissant complètement gelé.

Enquête textile. On nous annonce que les citoyens Sella, député de Denain et Desmons se rendront lundi prochain à Paris pour se défendre devant le tribunal d'Alsace-Lorraine.

Au Cateau. Les ouvriers des 3 usines en grève ont, à leur retour du Cateau, été surpris par un meeting fin au conflit de faire appel au Comité d'arbitrage. Le Comité a cet effet, écrit au Sous-Préfet la lettre suivante :

Le Comité de la Grève, et tous les grévistes réunis salle des Fêtes, ont décidé, dans le but de terminer le conflit qui existe entre eux et leurs patrons, de constituer un Comité d'arbitrage, de faire appel à une commission arbitrale.

Le Comité de la Grève, et tous les grévistes réunis salle des Fêtes, ont décidé, dans le but de terminer le conflit qui existe entre eux et leurs patrons, de constituer un Comité d'arbitrage, de faire appel à une commission arbitrale.

Le Comité de la Grève, et tous les grévistes réunis salle des Fêtes, ont décidé, dans le but de terminer le conflit qui existe entre eux et leurs patrons, de constituer un Comité d'arbitrage, de faire appel à une commission arbitrale.

Le Comité de la Grève, et tous les grévistes réunis salle des Fêtes, ont décidé, dans le but de terminer le conflit qui existe entre eux et leurs patrons, de constituer un Comité d'arbitrage, de faire appel à une commission arbitrale.

Le Comité de la Grève, et tous les grévistes réunis salle des Fêtes, ont décidé, dans le but de terminer le conflit qui existe entre eux et leurs patrons, de constituer un Comité d'arbitrage, de faire appel à une commission arbitrale.

Le Comité de la Grève, et tous les grévistes réunis salle des Fêtes, ont décidé, dans le but de terminer le conflit qui existe entre eux et leurs patrons, de constituer un Comité d'arbitrage, de faire appel à une commission arbitrale.

Le Comité de la Grève, et tous les grévistes réunis salle des Fêtes, ont décidé, dans le but de terminer le conflit qui existe entre eux et leurs patrons, de constituer un Comité d'arbitrage, de faire appel à une commission arbitrale.

Le Comité de la Grève, et tous les grévistes réunis salle des Fêtes, ont décidé, dans le but de terminer le conflit qui existe entre eux et leurs patrons, de constituer un Comité d'arbitrage, de faire appel à une commission arbitrale.

Le Comité de la Grève, et tous les grévistes réunis salle des Fêtes, ont décidé, dans le but de terminer le conflit qui existe entre eux et leurs patrons, de constituer un Comité d'arbitrage, de faire appel à une commission arbitrale.

LES GREVES. A Neuville. Nous tenons, pour fixer exactement l'opinion publique, à donner le texte des revendications formulées par les ouvriers léseurs de Neuville.

Suppression des amendes arbitrairement infligées par le visiteur sans contrôle; désignation par les ouvriers de deux membres de la défense de leurs intérêts, au cours de la visite des pièces.

Revendications pour la préparation. 1° OUDRISSEUSES. 1° Qu'aucune ouvrière ne soit dérangée de son travail pour balayer l'atelier.

2° Que les articles de la journée soient payés 2 fr. 25 au lieu de 1 fr. 50. 3° Pour chaque cardeuse 15.000 mètres, que l'on coupe les articles pesant 200 kilos et plus.

4° Que les ouvrières ne soient plus tenues de descendre les roues à l'emballage, certains rouleaux pesant 50 kilos et plus.

5° OUVRIÈRES POUR SOIE. 1° Que les articles soient payés 2 fr. 25 par jour au lieu de 1 fr. 50.

2° Augmentation de 20 % dans les laines. 3° Que les « sous-pentes » soient descendues par des hommes et non par des femmes.

4° TRAMEUSES TOILE. Quelles sont payées 1° 60, 3 fr le sac, au lieu de 2 fr. 75. 2° 40, 3 fr le sac, au lieu de 2 fr. 75.

3° NOUEURS & RENFILEURS. 1° Augmentation de 0 fr. 10 au mille de fil, c'est-à-dire de 3 fr. 40 au lieu de 3 fr. 30.

2° Que les renfileuses et les garçons âgés de moins de 18 ans, ne soient plus tenus de porter les articles pesant 200 kilos et plus.

3° Que les renfileuses et les garçons âgés de moins de 18 ans, ne soient plus tenus de porter les articles pesant 200 kilos et plus.

4° Que les renfileuses et les garçons âgés de moins de 18 ans, ne soient plus tenus de porter les articles pesant 200 kilos et plus.

5° Que les renfileuses et les garçons âgés de moins de 18 ans, ne soient plus tenus de porter les articles pesant 200 kilos et plus.

6° Que les renfileuses et les garçons âgés de moins de 18 ans, ne soient plus tenus de porter les articles pesant 200 kilos et plus.

LÉTRE AU CITOYEN SOHIER. Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

Le Comité de la Grève a également écrit la lettre suivante au citoyen Sohier, maire d'Houplines :

L'Élection Senatoriale DU NORD. Entre Radicaux. M. Ed. Leleu, secrétaire de la Ligue républicaine des cantons de Lille, a été élu député.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.

Le Comité de la Ligue Républicaine des Cantons de Lille, réuni dans sa séance du 5 janvier 1904, a considéré que M. Georges Robert, rédacteur en chef du « Progrès du Nord », a manqué gravement au Parti Radical et Radical-Socialiste dans la conduite qu'il a tenue au Congrès sénatorial du 23 décembre.